

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2018

Membres du Conseil : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Hardy, Follet, Mmes Sochet, Presles, Dias, Karger, Deluzé, Perdrizet, Devoucoux.

Absents excusés : Mme Karger, Mme Presles, Mme Deluzé, Mme Dias.

Absents : Mr Burette.

Secrétaire de séance : Mr Labussière.

## **Restaurant scolaire / garderie :**

Le gros œuvre est terminé, l'entreprise de maçonnerie a débarrassé le chantier. La charpente est posée, la couverture est en cours de réalisation.

## **Construction d'un local de stockage :**

Un permis de construire a été accordé pour la construction d'un local de stockage à la salle de spectacle ; plusieurs entreprises seront consultées en vue de la construction.

## **Restaurant / bar :**

Des travaux de mise aux normes d'assainissement seront réalisés semaine 26. L'ouverture du restaurant est prévue début juillet.

## **Centre de loisirs :**

Le centre de loisirs sera ouvert du 9 juillet au 3 août.

## **Régime Indemnitaire du personnel :**

Un nouveau décret de 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique d'Etat ce dernier peut être transposable à la fonction publique territoriale. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, il est cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- L'IFSE : indemnité liées aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise.
- Le CIA : complément indemnitaire annuel.

Les membres de l'assemblée décident de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire.

## **Proposition d'achat :**

Suite à la proposition faite par le conseil municipal d'acheter la parcelle cadastrée AO 40 d'une superficie de 1848 m<sup>2</sup> à 17 € le m<sup>2</sup>, et la parcelle AO 39 d'une superficie de 7182 m<sup>2</sup> à 6 € le m<sup>2</sup>. Le propriétaire doit donner son accord. L'assemblée autorise Mr le Maire à signer les documents à venir concernant cet achat et désigne Me Hemery pour dresser l'acte.

## **Admission en non-valeur budget assainissement :**

Suite à la proposition de Mr le trésorier, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de huit créances non payées pour un montant de 313.73 HT.

**Feu d'artifice du 13 juillet** : le feu sera tiré au bord de Loire.

**Fête de la musique** jeudi 21 juin organisé par l'école de musique au marché couvert.

**Kermesse de l'école maternelle** le 24 juin au marché couvert.

**Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 11 septembre 2018.**